

# Guide d'information en cas d'urgence pour les familles



Au sein des écoles publiques de Denver (DPS), la sécurité de nos élèves et des membres de notre personnel est notre priorité. Le service Sécurité de DPS collabore directement avec les services de police de Denver pour garantir des approches coordonnées de la sécurité au sein des établissements scolaires. Nos 200 écoles sont situées aux quatre coins de la ville, et, en raison de cet environnement urbain, nous utilisons souvent des mesures préventives de sécurité pour préserver la sécurité de nos communautés scolaires.

Engager la collectivité dans nos efforts et objectifs implique de s'assurer que les familles peuvent aider leurs enfants et les employés du district en cas d'urgence.

## Que fait DPS pour aider nos écoles à se préparer pour une urgence ?

- Formation annuelle au sein des écoles sur les procédures en cas d'urgence des équipes d'intervention en cas d'urgence.
- Assistance aux écoles pour l'élaboration de leurs plans d'urgence des bâtiments.
- Partenariat avec le service de police et des sapeurs-pompiers de la ville de Denver pour planifier les efforts.

## Comment les familles peuvent-elles aider ?

- Parlez à vos enfants des procédures d'intervention en cas d'urgence à l'école pour qu'ils sachent à quoi s'attendre en cas de situations d'urgence ou de crise. Ces renseignements sont disponibles auprès du personnel de la réception de chaque école.
- Assurez-vous que les contacts en cas d'urgence de votre enfant sont à jour, dans les dossiers de l'école et sur le Portail des parents (<https://myportal.dpsk12.org>). Les élèves ne pourront pas quitter l'école en compagnie de personnes non autorisées, et nous ne pourrions pas vous joindre en cas d'urgence si vos coordonnées sont erronées ou obsolètes.
- Si votre enfant suit un traitement, assurez-vous que l'école dispose d'une réserve minimum de trois jours de médicaments.

## Que font les écoles pour se préparer pour une urgence ?

Les écoles doivent se préparer aux urgences et aux crises en prenant les mesures suivantes :

- Soumission d'un plan d'urgence au directeur de la gestion des urgences du service Sécurité de DPS dans les deux premières semaines de l'année scolaire.
- Obtention d'une accréditation annuelle des équipes d'intervention en cas d'urgence de l'école. Tous les membres de l'équipe d'intervention en cas d'urgence doivent suivre une formation en ligne, animée par le service Sécurité, pour couvrir les procédures d'urgence.
- Organisation d'exercices d'urgence dans toute l'école sous la houlette du service Sécurité pour s'assurer que tous les élèves et employés réagissent de manière sûre et au moment opportun. Les exercices d'incendie sont réalisés tous les mois durant l'année scolaire. Les exercices de verrouillage, de confinement et d'abri sur place sont réalisés dans les 30 premiers jours de chaque semestre.
- Participation aux formations en personne de l'équipe d'intervention en cas d'urgence, ainsi qu'aux formations pour tout le personnel organisées par le service Sécurité.

## Informations à retenir sur les urgences à l'école :



Lockout

### *Qu'est-ce qu'un verrouillage de l'école ?*

Le verrouillage est imposé en cas de préoccupation liée à la sécurité, sans pour autant qu'il y ait une menace directe de l'école. Par exemple, la police peut pourchasser un véhicule dans les alentours de l'établissement, et le service Sécurité de DPS impose un verrouillage en guise de mesure préventive. En cas de verrouillage, les élèves et le personnel doivent rester à l'intérieur du bâtiment de l'école, et les activités scolaires peuvent se poursuivre normalement, les élèves et le personnel pouvant se déplacer en toute sécurité dans l'école. Un verrouillage signifie simplement que personne ne peut pénétrer dans le bâtiment ou le quitter, et les élèves et le personnel ne remarquent probablement pas la différence, à moins que le verrouillage se déroule à une heure de transition.



Lockdown

### *Qu'est-ce qu'un confinement à l'école ?*

Le confinement est imposé en cas de préoccupation liée à la sécurité, impliquant une menace directe de l'école. Par exemple, la police est aux trousses d'un suspect se déplaçant à pied, et celui-ci est entré dans la propriété de l'école. Un confinement sera également instauré en cas de menace perçue au sein de l'école. En cas de confinement, les activités de l'administration et dans les salles de classe cesseront, et toutes les personnes devront se placer sur le sol, se taire et se cacher. Les élèves restent dans leur salle de classe jusqu'à la fin du confinement.

\* En cas de confinement et de verrouillage, le service Sécurité de DPS collabore avec les équipes d'intervention d'urgence pour déterminer l'heure idéale pour libérer l'école.



Shelter

### *Qu'est-ce qu'un abri sur place ?*

Un abri sur place est instauré lorsque les élèves et le personnel s'abritent dans un lieu sûr de l'école (salle de classe ou couloir, par exemple). L'abri sur place est instauré en cas de danger, comme une tornade ou des conditions météorologiques extrêmes, et à la suite d'instructions données par le service Sécurité, en collaboration avec des agences externes, lorsque l'évacuation ou la sortie précoce pourraient mettre les élèves en danger.



Evacuate

### *Qu'est-ce qu'une évacuation ?*

Lors d'une évacuation, les élèves sont envoyés à l'extérieur du bâtiment de l'école pour éviter des blessures ou des souffrances provoquées par des situations dangereuses à l'intérieur de l'école, comme un incendie.

### *Qu'est-ce qu'un site de retrouvailles ?*

Un site de retrouvailles est le lieu dans lequel les élèves sont déplacés après avoir été envoyés à l'extérieur de la propriété de l'école pour éviter des blessures ou des souffrances provoquées par des situations dangereuses à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.

## ***Comment savoir à quel moment des verrouillages et des confinements se produisent à l'école de mon enfant ?***

Notre objectif est d'être sensibles aux besoins des familles et de communiquer les informations de manière précise et en temps voulu sans gêner les interventions d'urgence en cours ou mettre en péril l'intégrité des enquêtes. De plus, il est important de trouver un équilibre entre le besoin de communiquer et le risque de susciter une anxiété ou des préoccupations supplémentaires pour nos élèves, notre personnel et les familles. En cas de verrouillage, notre protocole exige que le chef d'établissement décide du niveau de communication nécessaire pour la communauté scolaire. Si le verrouillage survient à l'heure de la sortie ou de l'arrivée, ou à un autre moment qui a une incidence sur les familles, nous conseillons au chef d'établissement d'envoyer une communication aux familles. Le chef d'établissement décidera du ou des types de communication, en fonction des préférences des familles de l'école.

Pour les situations de confinement, le service Communications de DPS coordonne les avis envoyés aux parents, en collaboration avec le chef d'établissement. Comme un confinement perturbe grandement l'environnement normal de l'école, il est important d'en informer les familles. Dans la plupart des cas, DPS utilise un système téléphonique automatisé et un système d'e-mails pour informer les familles de l'événement de confinement. Il est important que les contacts en cas d'urgence de votre enfant soient à jour, dans les dossiers de l'école et sur le Portail des parents.

## ***Que faire en cas de verrouillage/confinement à l'école de mon enfant ?***

Si vous apprenez que l'école de votre enfant est en situation de verrouillage/confinement, ne venez pas à l'école. Restez dans un lieu où nous pourrions vous informer des derniers événements et de la situation de votre enfant. Les élèves ne pourront pas quitter l'école avant la fin de l'incident ou jusqu'à ce que les lieux soient sûrs. Bien que ceci ne se produise pas souvent, soyez prêt à venir chercher votre enfant au site des retrouvailles si les élèves ont dû être évacués de l'école.

En maintenant vos coordonnées à jour dans le Portail des parents (<https://myportal.dpsk12.org>), vous recevrez un e-mail et un appel téléphonique automatisés en cas de situation d'urgence à l'école de votre enfant. Veuillez vous assurer de sélectionner l'option Recevoir les avis d'urgence dans votre compte sur le Portail des parents.

## **Choses à faire et à ne pas faire en cas de situation d'urgence ou de crise :**

- **CONSULTEZ** le site Web de DPS pour des informations à jour ([www.dpsk12.org](http://www.dpsk12.org)). En outre, consultez les comptes Twitter de DPS (@DPSNewsNow) et Facebook (@DenverPublicSchools), car ils constituent habituellement le premier canal de communication utilisé en cas de crise.
- **APPELEZ** la ligne d'assistance des services familiaux de la circonscription de DPS au 720-423-3054.
- **ÉCOUTEZ** les informations sur comment retrouver votre enfant si les enfants sont évacués d'une école. Pensez à apporter une pièce d'identité officielle valide sur le lieu des retrouvailles. Veuillez prendre note que de telles retrouvailles ne se produisent que rarement.
- **NE VENEZ PAS** à l'école de votre enfant, à moins que l'on vous le demande. Ceci peut engendrer des embouteillages et nuire aux efforts du personnel d'intervention en cas d'urgence.
- **N'APPELEZ PAS** votre enfant ou son école. De nombreux appels téléphoniques pourraient encombrer notre ligne téléphonique et gêner les communications d'urgence.

Le service Sécurité protège les élèves, les employés, les intervenants et les biens physiques des écoles publiques de Denver. Sous la direction de Michael Eaton, le service comprend plus de 100 membres, dont des enquêteurs, des officiers de patrouille armés, des répartiteurs, des experts de la préparation aux urgences, des techniciens de sécurité et des officiers de la sécurité des campus. Le service est opérationnel 24 h/24, 7 j/7, 365 jours par année.

